vinetur

L’Assemblée nationale française approuve 10 millions d’euros d’aide à l’arrachage des vignes

L’enveloppe doit financer la prime à l’arrachage promise par le gouvernement, après une demande supérieure aux attentes pour le programme.

vendredi 13 novembre 2026



L’Assemblée nationale française a approuvé jeudi 12 novembre un amendement de 10 millions d’euros destiné à renforcer le financement des aides aux viticulteurs qui arrachent leurs vignes. Cette mesure vise à répondre à la demande, plus forte que prévu, pour un programme de soutien annoncé fin 2025.

L’amendement n° 105 a été adopté lors de l’examen du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026. Selon le décompte officiel de l’Assemblée, 45 députés ont voté pour et 4 contre, sur 64 participants au scrutin.

Jean-René Cazeneuve, député à l’origine de l’amendement, a indiqué à l’Assemblée que cette enveloppe était nécessaire pour « sécuriser » la prime à l’arrachage promise par le gouvernement. Il a déclaré que le secteur viticole, qui occupe une place importante dans l’agriculture française et les exportations agricoles, avait été touché par les droits de douane à l’exportation, plusieurs années de crises liées au climat et un recul de la consommation. Les 10 millions d’euros, a-t-il précisé, seraient mobilisés parce que les engagements pris dans le cadre du programme avaient dépassé les prévisions initiales.

La mesure concerne ce que les députés français ont décrit comme une prime à l’arrachage, versée aux viticulteurs qui arrachent leurs vignes. Ces programmes servent généralement à réduire les surfaces viticoles dans les zones où la production est devenue difficile à maintenir. En France, la question suscite une attention croissante, certaines régions viticoles étant confrontées à une demande en baisse, à des pressions sur les exportations et à des aléas météorologiques à répétition.

Le gouvernement a soutenu l’amendement. David Amiel, ministre de l’Action et des Comptes publics, a indiqué aux députés qu’il était favorable à la proposition et que cette mesure était nécessaire pour la filière viticole après une période récente qu’il a qualifiée de très difficile pour le secteur.

Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, a indiqué que la commission n’avait pas examiné l’amendement, déposé tardivement. Il a dit en comprendre l’objectif et rappelé que la mission budgétaire Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales représentait environ 3,6 milliards d’euros. Avant que le gouvernement ne fasse connaître sa position, il a demandé si les 10 millions d’euros

pouvaient être mobilisés sur cette enveloppe. Après avoir entendu le gouvernement apporter son soutien, l'Assemblée est passée au vote.

Le débat s'est tenu lors d'une longue séance consacrée au projet de loi de finances de fin de gestion, qui ajuste les dépenses et les crédits avant la clôture de l'exercice 2026. Au cours de la même séance, les députés ont également approuvé une autre mesure agricole soutenue par le gouvernement : un amendement de 12 millions d'euros visant à compléter le financement d'une aide exceptionnelle aux entreprises ayant acheté du gazole non routier pour des travaux agricoles ou forestiers. Ce contexte plus large montre que les aides agricoles ont retenu l'attention de plusieurs groupes politiques lors du débat budgétaire.

L'amendement relatif aux vignes s'est distingué par l'ampleur du soutien qu'il a recueilli. De nombreux autres amendements examinés au cours de la même séance ont été rejetés, souvent après des avis défavorables du gouvernement et de la commission des finances. Sur cette mesure viticole, en revanche, le gouvernement a soutenu la proposition et le rapporteur ne s'y est pas opposé, ce qui lui a permis de recueillir un large soutien à l'Assemblée.

Pour la filière des boissons, le vote pourrait avoir des conséquences au-delà de la procédure parlementaire française. La France reste l'un des principaux producteurs de vin au monde, et les décisions relatives à la restructuration du vignoble peuvent influer sur l'approvisionnement en raisins, les finances des producteurs et le rythme des ajustements dans les régions soumises à des pressions durables du marché. Des financements publics supplémentaires pour l'arrachage des vignes pourraient aider les autorités à gérer plus progressivement les excédents de capacité, si la faiblesse de la consommation, les pressions commerciales et les dégâts liés au climat continuent de peser sur les viticulteurs.

Le vote ne signifie pas que la mesure est automatiquement devenue une loi. Le dossier législatif de l'Assemblée nationale indique que le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026 a ensuite été rejeté par l'Assemblée, jeudi 12 novembre, après l'adoption de l'amendement au cours des débats. L'enveloppe de 10 millions d'euros a donc été approuvée à ce stade de la procédure parlementaire, mais son sort définitif dépend de la suite donnée à l'ensemble du texte budgétaire.